

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1838

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 37**

À l'alinéa 33, après le mot :

« région »,

insérer les mots :

« ou la métropole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'article 9 du projet de loi : il convient de tenir compte du transfert des routes départementales, non pas seulement aux régions, mais aussi aux métropoles.